

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****RESTORATION ADM X3****Cotyle à insert à double mobilité pour
prothèse totale de hanche****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 1er mars 2022**

Faisant suite à l'examen du 1er mars 2022, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 1er mars 2022

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société Stryker France S.A.S informe la Commission qu'elle ne commercialise plus l'ensemble des références du système RESTORATION ADM X3 détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3125251	Hanche, double mobilité, STRYKER, RESTORATION ADM, cupule droite non cimentée.	12352461, 12352481, 12352501, 12352521, 12352541, 12352561, 12352581, 12352601, 12352621 12352641.
3185773	Hanche, double mobilité, STRYKER, RESTORATION ADM, cupule gauche non cimentée.	12352462, 12352482, 12352502, 12352522, 12352542, 12352562, 12352582, 12352602, 12352622, 12352642.
3154005	Hanche, double mobilité, STRYKER, RESTORATION ADM X3, insert, diam. 28 mm.	1236-2-846, 1236-2-848, 1236-2-850, 1236-2-852, 1236-2-854, 1236-2-856, 1236-2-858, 1236-2-860, 1236-2-862 1236-2-864, 7236-2-846, 7236-2-848, 7236-2-850, 7236-2-852, 7236-2-854, 7236-2-856, 7236-2-858, 7236-2-860, 7236-2-862, 7236-2-864.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif